

Distribution de composteurs



Foire Aux Questions

→ Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un composteur de la MEL ?

- Habiter une commune de la MEL
- Avoir un jardin (le composteur doit être posé à même la terre)

→ Comment réserver mon composteur ?

La réservation du composteur se fait uniquement en ligne, sur le site internet de la MEL

- Se rendre à l'adresse

www.lillemetropole.fr/composter-et-reduire-ses-biodechets

- Choisir sa date et son lieu de retrait
- Payer sa participation de 18 € (paiement CB uniquement)
- S'inscrire à une formation en visioconférence
- Aller chercher son kit sur le point de retrait sélectionné, à la date et à l'horaire choisis.



→ Comment être formé(e) au compostage ?

Après avoir réservé votre composteur, vous recevrez un email de confirmation. Dans cet email, se trouvera un lien vous permettant de vous inscrire à une formation en ligne. Plusieurs dates vous seront proposées.

Vous pouvez également vous former au compostage grâce au guide pratique de la MEL disponible sur son site internet.

→ Je n'ai pas pu assister à la formation en visio-conférence à laquelle je m'étais inscrit(e). Comment faire ?

Sur le guide du compostage de la MEL disponible sur son site internet, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour bien composter.

→ Est-il possible d'acheter deux composteurs MEL ?

Non, il est possible d'obtenir un seul composteur par foyer.

→ Je ne peux pas me déplacer, comment faire pour récupérer mon composteur ?

Lors de votre réservation en ligne, vous pouvez désigner une personne que vous autorisez à récupérer le composteur pour vous.

→ Je ne suis pas venu(e) chercher mon composteur le jour prévu. Comment faire ?

Vous devez vous rendre à l'une des distributions organisées à la DTA d'Armentières (49 rue Raymond Lis) aux dates indiquées ci-dessous, entre 12h et 13h30 et de 15h à 17h30 :

Jeudi 28 mars, Jeudi 4 avril, Jeudi 23 mai, Jeudi 13 juin, Jeudi 4 juillet.

→ Mon composteur est-il garanti ?

Oui, pendant 5 ans. Le bon de garantie vous est remis avec le composteur lors de la distribution.

En cas de casse, vous pouvez contacter directement le fournisseur à l'adresse indiquée sur le bon de garantie.

→ Il n'y a plus de composteurs disponibles à la réservation, comment faire pour en obtenir un ?

Plus de 4000 composteurs seront distribués de mars à juillet 2024.

Une seconde campagne de distribution aura lieu de septembre à novembre 2024. Nous vous invitons à vous reconnecter au formulaire de réservation en septembre prochain. D'autres campagnes de réservation auront ensuite lieu jusqu'en 2029.

→ J'ai un bac couvercle marron dédié aux biodéchets. Si je prends un composteur, le bac va-t-il m'être retiré ?

Non, vous pouvez conserver votre bac dédié aux biodéchets et continuer de le présenter à la collecte.

Si, grâce à votre composteur et au broyage de vos déchets verts que vous utilisez ensuite pour pailler vos massifs/potagers..., vous n'avez plus besoin de ce bac, vous pouvez le rendre en contactant les services de la MEL du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au **0800 711 771** (N° vert gratuit) ou par mail : **contact-dechets@lillemetropole.fr**

→ Je n'ai pas de jardin. Comment trier et composter mes biodéchets ?

3 possibilités s'offrent à vous :

- Demander à la MEL l'installation gratuite d'un composteur collectif qui sera installé dans un jardin collectif. Plus d'informations sur www.lillemetropole.fr/composter-et-reduire-ses-biodechets ;
- Utiliser un lombricomposteur ;
- Déposer mes déchets alimentaires dans des « Points d'apport Volontaires ». Ces PAV seront collectés par des camions et les déchets alimentaires seront transformés en biogaz et en compost au Centre de Valorisation Organique de la MEL. Un premier test sera réalisé dans les quartiers de Wazemmes et Vauban à Lille. S'il s'avère concluant, ce dispositif sera étendu aux autres secteurs de la métropole.

→ Pourquoi le composteur n'est-il plus gratuit ?

Le kit de compostage de la MEL coûte environ 90 € dans le commerce. Il est demandé aux habitants une participation financière de 18 €. Le coût de chaque composteur individuel pour la collectivité est d'environ 60 €.

Suite aux conclusions de l'expérimentation menée de 2019 à 2022 qui a donné lieu à la distribution de plus de 7 000 composteurs individuels gratuits, la MEL a choisi de rendre ce service en partie payant. Cela se justifie par la nécessité de prévenir les risques de non-utilisation de ce matériel.

D'autre part, en appliquant ce tarif, la MEL limite le risque que les kits de compostage initialement cédés gratuitement soient revendus sur les plateformes en ligne, comme cela a été constaté lors de la première campagne.

→ Pourquoi le composteur est-il en plastique et non en bois ?

La première expérimentation conduite entre 2019 et 2022 a permis à la MEL de tester différents matériaux de fabrication des composteurs (400 composteurs en bois sur les 7 176 distribués). Le choix du plastique (polypropylène 100 % recyclé et 100 % recyclable) s'impose aujourd'hui et s'explique pour les raisons suivantes :

- le coût : le prix unitaire d'un composteur en plus élevé que celui en plastique et le cours du plastique est plus stable que le cours du bois qui ne cesse d'augmenter ces dernières années ;
- la logistique : le volume du composteur en polypropylène permet d'optimiser davantage le transport et le stockage. Aussi, contrairement au bois les composteurs en plastique peuvent être stockés à l'extérieur ;
- la manutention : le composteur en plastique pèse 20 kilos de moins que le composteur en bois, ce qui facilite le travail des agents en charge de la manutention et le transport par les usagers ;
- la performance : le composteur en plastique a une durée de vie supérieure au bois. Fabriqué à base de polypropylène, il contient un film en Thermolen qui capte et redistribue la chaleur, ce qui favorise la transformation des biodéchets en compost.